

# COUR SUPÉRIEURE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI

N° : 150-06-000007-138

DATE : 24 mai 2017

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CARL LACHANCE, J.C.S.**

---

**DAISYE MARCIL**

1869, rue des Camélias, Jonquière (Québec) G7S 0E9  
Requérante

c.

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège au 3644, rue Saint-Jules, Jonquière, province de Québec. G7X 7X4

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, Repentigny, province de Québec, J6A 6C5

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 650, rue Lapierre, Thetford Mines, province de Québec, G6G 7P1 ;

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 596, 4<sup>e</sup> Rue, Chibougamau, province de Québec, G8P 1S3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 1925, 118<sup>e</sup> Rue Est, Saint-Georges, province de Québec, G5Y 7R7

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 40, boulevard Bois-Francis Nord, Victoriaville, province de Québec, G6P 6S5

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 1900, rue Côté, Québec, province de Québec, G1N 3Y5

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 2046, chemin Saint-Louis, Québec, province de Québec, G1T 1P4

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 575, boulevard de Comporté, La Malbaie, province de Québec, G5A 1T5

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, province de Québec, G9A 5E7

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 457, rue des Écoles, Drummondville, province de Québec, J2B 6X1

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES CHICS-CHOCS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 102, rue Jacques-Cartier, Gaspé, province de Québec, G4X 2S9

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 582, rue Maclaren Est, Gatineau, province de Québec, J8L 2W2

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 157, rue Saint-Louis, Montmagny, province de Québec, G5V 4N3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 945, avenue Wolfe, Québec, province de Québec, G1V 4E2

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, province de Québec, J8P 1K3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle, province de Québec, G0X 1Z0

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 340, rue Saint-Jean-Bosco, Magog, province de Québec, J1X 1K9

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 2072, rue Gignac, Shawinigan, province de Québec, G9N 6V7

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 6000, avenue Fielding, Montréal, province de Québec, H3X 1T4

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 771, boulevard Joliet, Baie-Comeau, province de Québec, G5C 1P3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DU FER**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 30, rue Comeau, Sept-Îles, province de Québec, G4R 4N2

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 14, rue Vieux-Chemin, Témiscouata-sur-le-Lac, province de Québec, G0L 1E0

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 341, rue Principale Nord, Amos, province de Québec, J9T 2L8

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec, J3B 6N3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 331, rue du Couvent, Maniwaki, province de Québec, J9E 1H5

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 308, rue Palmer, East Angus, province de Québec, J0B 1R0

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 1419, chemin de l'Étang-du-Nord, L'Étang-du-Nord, province de Québec, G4T 3B9

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 464, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, province de Québec, G5R 3Z5

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 500, rue Principale, La Sarre, province de Québec, J9Z 2A2

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 350, boulevard Champlain Sud, Alma, province de Québec, G8B 5W2

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 2, rue Maisonneuve, Ville-Marie, province de Québec, J9V 1V4 ;

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts, province de Québec, J8C 2C3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, province de Québec, H7S 1M5

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 1925, avenue Brookdale, Dorval, province de Québec, H9P 2Y7

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Saint-Laurent, province de Québec, H4L 4V1

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, province de Québec, J4H 4B7

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 3737, rue Sherbrooke Est, Montréal, province de Québec, H1X 3B3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 93, avenue du Parc, Amqui, province de Québec, G5J 2L8

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 1235, rue de la Digue, Havre-Saint-Pierre, province de Québec, G0G 1P0

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 1860, 1<sup>ère</sup> Rue, Saint-Romuald, province de Québec, G6W 5M6

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE NEW FRONTIERS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 214, rue M<sup>re</sup>Leod, Châteauguay, province de Québec, J6J 2H4

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE L'OR-ET-DES-BOIS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 799, boulevard Forest, Val-d'Or, province de Québec, J9P 2L4

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, province de Québec, J3V 3R3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 828, boulevard Saint-Joseph, Roberval, province de Québec, G8H 2L5

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 435, avenue Rouleau, Rimouski, province de Québec, G5L 6V4

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, J9L 1S4

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 550, 53<sup>e</sup> Avenue, Montréal, province de Québec, H1A 2T7

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, province de Québec, J8X 2T3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 310, rue de l'Église, Donnacona, province de Québec, G3M 1Z8

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 643, avenue Cénacle, Québec, province de Québec, G1E 1B3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, province de Québec, J1K 2Y3

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 145, avenue Louisbourg, Bonaventure, province de Québec, G0C 1E0

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVERAINE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 375m rue de Monseigneur-Brunault, Nicolet, province de Québec, J3T 1Y6

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, province de Québec, J3Y 5K2

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, province de Québec, G7H 1W2 ;

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 995, rue Labelle, Saint-Jérôme, province de Québec, J7Z 5N7

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda, province de Québec, J9X 5C9

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, province de Québec, J2S 5H7

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 4671, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois, province de Québec, J0K 2M0

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 430, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, province de Québec, J7R 6V6

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 235, Montée Lesage, Rosemère, province de Québec, J7A 4Y6

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 449, rue Percy, Magog, province de Québec, J1X 1B5

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, province de Québec, J3P 1L1

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 400, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, province de Québec, J7V 6B1

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 55, rue Court, Granby, province de Québec, J2G 9H7

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 630, rue Ellice, Beauharnois, province de Québec, J6N 3S1

-et-

**COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC**, entité légalement constituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, ayant son siège social au 15, rue Katimavik, Gatineau, province de Québec, J9J 0E9

Intimées

---

## JUGEMENT RECTIFICATIF

---

[1] Considérant que le soussigné a rendu un jugement dans le présent dossier le 6 décembre 2016 sur une requête réamendée pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant.

[2] Considérant qu'une erreur s'est glissée au paragraphe 87 du jugement, que nous aurions dû y lire Commission scolaire des Samares au lieu de Commission scolaire de la Samares ;

[3] Considérant la demande de rectification par les avocats de la requérante;

[4] Considérant le consentement à la demande de rectification par les avocats des intimées;

[5] Considérant qu'il y a lieu de rectifier le jugement afin d'y corriger cette conclusion;

[6] Considérant l'article 338 du Code de procédure civile;

[7] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[8] **RECTIFIE** le jugement rendu en l'instance le 6 décembre 2016 afin que le paragraphe 87 se lise dorénavant comme suit :

**[87] DÉSIGNE** madame Daisye Marcil comme représentante aux fins d'exercer une action collective pour le compte des membres faisant partie du groupe suivant :

Toutes les personnes qui ont payé, à titre de parents, tuteurs ou ayants droit, pour leurs enfants inscrits à l'une des écoles relevant d'un des établissements des intimées, des frais pour des services éducatifs (...) et pour l'achat de manuels scolaires ou du matériel didactique obligatoires ou facultatifs requis pour l'enseignement des programmes d'études de l'éducation primaire et secondaire, de même que des frais pour des ressources bibliographiques et documentaires et ce, depuis l'année scolaire 2009-2010, sauf pour les dix (10) commissions scolaires énumérées au paragraphe 20. i., ii, iii, iv, v, vi, x, xii, xiii et xv, depuis l'année scolaire 2008-2009, jusqu'à la date du jugement et non visés par l'exception prévue à l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3), sous réserves de certaines particularités eu égard à la Commission scolaire des Samares pour lesquelles les précisions suivantes doivent être apportées :

Concernant la Commission scolaire **des** Samares, tous les éléments ayant fait l'objet du désistement consigné dans un procès-verbal du 27 février 2012 dans le dossier 705-06-000005-109 de la Cour supérieure du district de Joliette seront exclus de la réclamation ;

[9] **LE TOUT** sans frais de justice.



  
\_\_\_\_\_  
**CARL LACHANCE, J.C.S.**

M<sup>e</sup> Manon Lechasseur  
M<sup>e</sup> Yves Laperrière  
AUBIN CÔTÉ  
Avocats de la requérante

M<sup>e</sup> Lucien Bouchard  
M<sup>e</sup> Jean-Philippe Groleau  
DAVIES WARD PHILLIPS VINEBERG  
Avocats-conseil de la requérante

M<sup>e</sup> Bernard Jacob  
M<sup>e</sup> Mélanie Charest  
M<sup>e</sup> Marie-Andrée Gagnon  
MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
Avocats des intimées (toutes les commissions scolaires, à l'exception des 5 commissions scolaires de l'île de Montréal)

M<sup>e</sup> Malaythip Phommasak  
MEAGHER PHOMMASAK  
Avocats des intimées (5 commissions scolaires de l'île de Montréal)